

## Avis publics



### ORDONNANCES NUMÉROS 2023-26-051 à 2023-26-053

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 2 octobre 2023, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-051**, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-052**, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques exclusivement selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-053**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur le trajet décrit en annexe, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 3 octobre 2023.

---

Arnaud Saint-Laurent.  
Secrétaire d'arrondissement

#### **Certificat de publication**

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 3 octobre 2023.

Fait à Montréal, ce 3 octobre 2023.

---

Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2023-26-051	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES  
(R.R.V.M., CHAPITRE B-3, ARTICLE 20)**

À la séance du 2 octobre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-052	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC  
(R.R.V.M., chapitre P-1, ARTICLES 3 et 8)**

À la séance du 2 octobre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-053	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2023</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 2 octobre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est permis de procéder au ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet identifié à cet effet;
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable à la date et aux heures indiquées à l'annexe A.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

# ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

**Pour les événements tenus à partir du 2 octobre 2023 - No de sommaire : 1238954008**

A.S.	Amplification sonore (*1)	Références aux règlements municipaux concernés
V.P.A.	Vente de produits alimentaires (*2)	*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
V.P.P.	Vente de produits promotionnels (*2)	*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
C.V.A.	Consommation et vente d'alcool (*2)	*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
F.R.	Fermeture de rue (s) (*3)	*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;
V.H.	Véhicule hippomobile (*4)	*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
R.C.	Ralentissement de la circulation (*3)	*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.
URB.	Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)	
MAR.	Marquage au sol/propreté/mobilier urbain	

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
<b>Événement :</b> Cross-country de l'école St-Albert-le-Grand <b>Contenu :</b> Animations sportives <b>Promoteur :</b> École St-Albert-le-Grand <b>Adresse :</b> 5050, 18e Avenue, Montréal, Qc, H1X 2N9 <b>Représenté par :</b> Guyline Cool	450	<b>Événement :</b> 3 octobre 2023 (7 h 30 à 10 h 30) En cas d'intempérie, remis au 4 octobre 2023	Parc Lafond		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Inauguration murale végétale Promenade Masson <b>Contenu :</b> Prises de parole, musique d'ambiance et petites animations <b>Promoteur :</b> SDC Promenade Masson <b>Adresse :</b> 5349, 4e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 1V4 <b>Représenté par :</b> Fanny Boucly	30	<b>Montage :</b> 5 octobre 2023 (16 h à 17 h) <b>Événement :</b> 5 octobre 2023 (17 h à 18 h 30) <b>Démontage :</b> 5 octobre 2023 (18 h 30 à 19 h) En cas d'intempérie, remis au 6 octobre 2023		8e Avenue, coin rue Masson	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Procession religieuse en l'honneur de Notre-Dame de Fatima <b>Contenu :</b> Procession religieuse <b>Promoteur :</b> Paroisse St-Ambroise <b>Adresse :</b> 1215, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H2S 1T8 <b>Représenté par :</b> Robert Paradis	250	<b>Événement :</b> 13 octobre 2023 (18 h à 19 h)		Départ de la Paroisse St-Ambroise, direction rue Beaubien vers l'ouest, rue de la Roche vers le nord, rue Saint-Zotique vers l'est et rue de Normanville vers le sud	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> L'heure du conte Halloween - PPC Masson Village <b>Contenu :</b> Animations familiales et heure du conte <b>Promoteur :</b> Milieu de vie Masson Village <b>Adresse :</b> 5633, 6e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2R1 <b>Représenté par :</b> Luc Corbin	250	<b>Montage :</b> 13 octobre 2023 (17 h à 19 h) <b>Événement :</b> 13 octobre 2023 (19 h à 20 h) <b>Démontage :</b> 13 octobre 2023 (20 h à 21 h)	Parc Rosemont		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Cross-country Notre-Dame-du-Foyer <b>Contenu :</b> Animations sportives <b>Promoteur :</b> École Notre-Dame-du-Foyer <b>Adresse :</b> 5955, 41e Avenue, Montréal, Qc, H1T 2T7 <b>Représenté par :</b> Robert Barrette	400	<b>Événement :</b> 13 octobre 2023 (7 h 30 à 16 h 30) En cas d'intempérie, remis au 14 octobre 2023	Parc Joseph-Paré		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Semaine de la prévention des incendies <b>Contenu :</b> Fête des pompiers, sensibilisation, prévention, animations, camions de pompier en démonstration <b>Promoteur :</b> Service de sécurité des incendies de Montréal (Caserne 29) <b>Adresse :</b> 5375, 1re Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2Z8 <b>Représenté par :</b> Karine Quesnel	500	<b>Montage :</b> 14 octobre 2023 (7 h à 9 h) <b>Événement :</b> 14 octobre 2023 (9 h à 16 h) <b>Démontage :</b> 14 octobre 2023 (16 h à 17 h)	Parc du Pélican	En espaces de stationnement sur la 1re Avenue entre la rue Masson et la 2e Avenue et dans les espaces de stationnement du 5375, 1re Avenue, Montréal	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Spectacle Victor <b>Contenu :</b> Programmation d'événements culturels dans les parcs <b>Promoteur :</b> Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie <b>Adresse :</b> 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3 <b>Représenté par :</b> Anik Robichaud-Gauvin	150	<b>Montage :</b> 15 octobre 2023 (8 h 30 à 10 h 30) <b>Événement :</b> 15 octobre 2023 (10 h 30 à 11 h 30) <b>Démontage :</b> 15 octobre 2023 (11 h 30 à 12 h 30)	Île aux volcans		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Halloween sur la Plaza <b>Contenu :</b> Ambiance d'Halloween, animations, décors <b>Promoteur :</b> SDC Plaza St-Hubert <b>Adresse :</b> 6905, rue Saint-Hubert, Montréal, Qc, H2S 2M7 <b>Représenté par :</b> Mike Parente	1000	<b>Montage :</b> 27 octobre 2023 (8 h à 17 h) <b>Événement :</b> 27 au 31 octobre 2023 (6 h à 24 h) <b>Démontage :</b> 1er novembre 2023 (8 h à 17 h)	Place Hector-Prud'homme	Rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon E	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

## ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

**Pour les événements tenus à partir du 2 octobre 2023 - No de sommaire : 1238954008**

		Références aux règlements municipaux concernés													
A.S.	Amplification sonore (*1)	*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;													
V.P.A.	Vente de produits alimentaires (*2)	*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;													
V.P.P.	Vente de produits promotionnels (*2)	*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;													
C.V.A.	Consommation et vente d'alcool (*2)	*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;													
F.R.	Fermeture de rue (s) (*3)	*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;													
V.H.	Véhicule hippomobile (*4)	*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.													
R.C.	Ralentissement de la circulation (*3)														
URB.	Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)														
MAR.	Marquage au sol/propreté/mobilier urbain														
Détails de l'événement		Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
<b>Événement :</b> OCM Dr. Clown <b>Contenu :</b> Course - levée de fond <b>Promoteur :</b> On Court Montréal <b>Adresse :</b> 4000, rue St-Ambroise, bureau 174, Montréal, Qc, H4C 2C7 <b>Représenté par :</b> Claire Mauxion		500	<b>Montage :</b> 28 et 29 octobre 2023 (6 h à 8 h) <b>Événement :</b> 28 et 29 octobre 2023 (7 h à 13 h) <b>Démontage :</b> 28 et 29 octobre 2023 (13 h à 14 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Halloween Masson-Village <b>Contenu :</b> Spectacle, animations familiales en fermeture de ruelle <b>Promoteur :</b> Milieu de vie Masson Village <b>Adresse :</b> 5633, 6e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2R1 <b>Représenté par :</b> Luc Corbin		250	<b>Montage :</b> 31 octobre 2023 (17 h à 18 h) <b>Événement :</b> 31 octobre 2023 (18 h à 21 h) <b>Démontage :</b> 31 octobre 2023 (21 h à 22 h)		Ruelle 6e Avenue, 7e Avenue, Holt et Dandurand	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine <b>Contenu :</b> Triathlon d'hiver <b>Promoteur :</b> Fondation CHU Ste-Justine <b>Adresse :</b> 500-5757, avenue Decelles, Montréal, Qc, H3S 2C3 <b>Représenté par :</b> Julie Riel		400	<b>Montage :</b> 15 février 2024 (8 h 30 à 17 h) et 16 février 2023 (6 h à 8 h) <b>Événement :</b> 16 février 2024 (8 h à 16 h) <b>Démontage :</b> 16 février 2024 (16 h à 20 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.